

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault		Date d'inspection Le 20 janvier 2026
Nom de l'établissement CPE Les Amis de Zoé		Numéro de permis 2023024
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9		Numéro de téléphone (506) 863-5023
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement effectuée le 20 janvier 2026. Le ratio était respecté lors de ma visite. J'ai observé les collations offertes par la garderie ainsi que le dîner apporté par les parents. J'ai également pu constater diverses activités, incluant des jeux libres, du coloriage, de la musique, des jeux extérieurs, les changements de couches ainsi qu'une période de repos. Une activité planifiée a aussi été faite en p.m avec de la neige. Les dossiers des enfants et du personnel ont été vérifiés et sont complets. Les heures de développement professionnel ont également été complétées pour l'année en cours. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 janvier 2026

Date

original signé par
Jessica Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"